

08/10/2007



POUR UNE POLITIQUE ETRANGERE PLUS PARTENARIALE

AGIR DANS LE MONDE AVEC LES ACTEURS FRANÇAIS NON ETATIQUES

ONG, collectivités territoriales, syndicats, entreprises

Béregère Quincy
Juillet 2007

POUR UNE POLITIQUE ETRANGERE PLUS PARTENARIALE

Sommaire

I.	CONSTAT	p 4
1.	des relations suivies pour chaque catégorie d'acteurs, syndicats exceptés	p 5
	entreprises	
	ONG	
	solidarité internationale	
	droits de l'homme	p 6
	aide humanitaire	p 7
	environnement	
	Collectivités territoriales	p 8
	Syndicats	
	Des convergences insuffisantes	
2.	des lieux de dialogues multi acteurs plus ou moins organisés	p 9
	HCCI	
	quelques processus réguliers sur des sujets conflictuels	p 10
	un foisonnement de dispositifs multi acteurs à la DGCID	
	des dispositifs ad hoc en fonction des échéances internationales	
3.	des initiatives prometteuses	
	suivi SMSI	
	Partenariat français pour l'eau	
	Mises en réseau	
	Programmes concertés multi acteurs	
	GIP Alliance pour le développement	
4.	des moments particuliers dans la vie du MAEE	p 12
	conférence des ambassadeurs	
	journées du réseau	
II.	ENJEUX	p 13
	➤ Participer avec les acteurs à la construction de la gouvernance mondiale	
	Une gouvernance de plus en plus partagée	
	Une organisation croissante des acteurs au niveau mondial	
	Une interférence croissante dans la définition de l'agenda international	p 14
	L'évolution du multilatéralisme	
	Un niveau européen incontournable	
	➤ Faire participer les acteurs à l'élaboration des politiques publiques	
	Enjeux	
	Questions posées	p 15
	Réponses possibles : reconnaître la qualité de partenaires	
	séquence possible : dialogue sur les politiques	
	publiques, partage d'objectifs, définition collective des instruments,	
	contractualisation ou partenariat	
	fonder le dialogue sur des objectifs opérationnels	

➤ Construire des interlocuteurs pour le dialogue organisé	
➤ Ancrer au MAEE le pilotage de la relation avec les acteurs	p 16
Seul ou en interministériel	
D'autres s'organisent	
A l'étranger	p 17
➤ Echéances	p 18
III. RECOMMANDATIONS	p 19
1. Renforcer la culture de dialogue au MAEE	
➤ Donner une visibilité politique à la relation avec les acteurs	
➤ Porter une attention particulière à chaque catégorie d'acteurs	p 20
➤ Valoriser à Paris l'écoute du réseau	p 21
➤ Travailler en commun sur les grandes négociations internationales	
dialogue organisé : deux options, non exclusives	p 22
les sujets	
renforcer l'expertise	p 23
➤ Consolider le dialogue sur la politique d'aide au développement	
2. construire des partenariats dans ces régions qui font le monde	p 24
➤ travailler avec les sociétés locales pour l'appui à la démocratie et les droits de l'homme	
➤ coopérer avec les partenaires des pays émergents sur les enjeux globaux	p 25
➤ renouveler le partenariat euro méditerranéen avec les acteurs	
➤ insérer les acteurs dans les dispositifs de crise, et sortie de crise	
3. Se donner les moyens de la relation	p 25
ANNEXES	
Annexe 1 : accompagner les négociations internationales sur le changement climatique	p 27
Annexe 2 : Forum sur les Migrations et le Développement	p 29
Annexe 3 : pour un Partenariat de la gouvernance locale	p 30
Annexe 5 : liste des personnes rencontrées	p 31
Annexe 6 : tableau des dialogues (fichier à part)	
Annexe 7 : Lettre de mission du Secrétaire général (fichier à part)	

***Avertissement :** L'objet de ce rapport est la relation avec les acteurs français non étatiques. Celle-ci est étroitement dépendante de nos objectifs vis-à-vis des acteurs internationaux et locaux. Ainsi, le financement de projets de développement menés par les ONG françaises au Sud repose sur le principe du partenariat avec les acteurs locaux et le renforcement de leurs capacités. Le dialogue avec les syndicats français doit conduire à un bénéfice commun au sein des organisations internationales comme de la Confédération Syndicale Internationale... Il ne sera toutefois que peu traité de la relation directe avec les acteurs locaux et internationaux.*

I CONSTAT : LE MAEE : UNE OUVERTURE REMARQUABLE SUR UNE DIZAINE D'ANNEES

pm : le Parlement est le premier lieu de la concertation sur la politique étrangère. Ce rappel ne préjuge pas de l'intérêt d'une initiative en direction des acteurs non étatiques. Certaines des recommandations peuvent être transposables ou d'utilité pour un renforcement des relations du Ministère avec le Parlement.

Les acteurs¹ français non étatiques sont présents dans :

- la politique étrangère (ex : mission conduite par Charles Josselin au titre de Cités Unies France /CGLU auprès des villes de Côte d'Ivoire en mars 2007, les relations avec les villes palestiniennes ou les communautés de la Bekaa au Liban),
- la politique d'aide au développement, comme acteurs du développement,
- les négociations internationales sur la régulation de la mondialisation,
- la mobilisation de la société civile sur les enjeux globaux et l'éducation à la solidarité internationale.

L'ouverture du MAEE est attestée par les acteurs rencontrés (cf annexe 3), elle n'est pas toujours connue ni mise en valeur au sein du MAEE². Elle repose sur la disponibilité individuelle des agents et des structures, au cas par cas, de manière le plus souvent réactive : le besoin d'une véritable **culture du partenariat** se fait grandissant.

Le réseau est réputé à l'écoute, selon la personnalité des ambassadeurs et de leurs équipes.

¹ Définition

- l'ONU reconnaît 9 **groupes majeurs** dans la société civile pour la mise en oeuvre du développement durable : femmes, enfants et jeunes, populations indigènes, ONG, autorités locales, travailleurs et syndicats, entreprises et industrie, communautés scientifiques et de la technologie, paysans (définition adoptée dans l'Agenda 21, CNUED, Rio de Janeiro, juillet 2002).

- en français : société civile : acception générale : associations, citoyens, ne correspond pas aux groupes majeurs définis par l'ONU

acteurs non gouvernementaux : ne donne pas droit à la qualité des autorités locales comme pouvoirs publics

- la Commission européenne (DGDEV) retient les **acteurs non étatiques** = ONG et collectivités locales

- en anglais : **stake holders** : « parties prenantes » à un « enjeu commun » : modifie la relation avec les acteurs

² « la France est passée d'une vision traditionnellement très étatique des relations internationales à une vision beaucoup plus transnationale, soucieuse des impératifs humanitaires, qui prend en considération les revendications des ONG, des courants altermondialistes, bref plus à l'écoute de la société civile, et qui fait donc évoluer la diplomatie française. » Béland et Bouvier Revue Etudes Internationales mars 2006

1. des relations suivies pour chaque catégorie d'acteurs, syndicats exceptés

Chaque catégorie d'acteurs a sa personnalité, ses intérêts, sa vision propre.

- **entreprises :**

une relation solide et fructueuse (en majorité avec les grandes entreprises des secteurs stratégiques), un affichage politique ancien, une disponibilité cas par cas, Création utile de la **mission entreprises** à la DE comme lieu de cohérence. Rencontres avec le ministre, dialogues individuels avec toutes les directions, participation à des rencontres collectives pour la préparation de certaines négociations (ex. préparation d'un traité sur le commerce des armes), à des dispositifs multi-acteurs sectoriels avec la DGCID (ex. sur l'eau). Demande de la direction internationale du MEDEF de renforcement d'un dialogue sur les négociations internationales jugé déjà positif.

Participation d'entreprises françaises au Global Compact des Nations Unies, aux travaux sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE).

Dialogue engagé sur le thème des droits de l'homme par l'ambassadeur DH et la DE, avec l'ORSE, la création d'« Entreprises pour les droits de l'homme », le groupe de travail RSE de la CNCDH, la participation d'entreprises françaises à des séminaires du Représentant spécial du Secrétaire général des NU, après le colloque co-organisé avec le MEDEF en septembre 2005.

Le club des ambassadeurs, récent, offre l'opportunité de rencontres entre les ambassadeurs, les « décideurs » et des faiseurs d'opinion (grands industriels, parlementaires, journalistes, universitaires, think tanks ...).

Ses participants permanents sont destinataires de la Dépêche du Quai d'Orsay. Le club des entrepreneurs permet aux grandes entreprises de se présenter aux ambassadeurs étrangers accrédités à Paris.

- **ONG³ :**

Une structure en charge à la DGCID: la **MAAIONG** : renouvelée dans ses méthodes, orientée principalement vers les OSI et leur financement, insuffisamment vers la facilitation du dialogue politique mené par les autres directions (NUOI, DE, ambassadeurs délégués) (cf conclusions évaluation Coordination Sud) et vers les autres ONG.

Elle dispose de financements spécifiques (voir ci-dessous). D'autres sources de financement (NUOI, divers services DGCID, AFD, Affaires Francophones, CIAA, Cabinets, fonds déconcentrés dans les ambassades) viennent s'ajouter, sans vision globale.

organisations de solidarité internationale (OSI) :

une Commission Coopération Développement : consultative, paritaire, sous égide MAEE, institutionnellement vouée à l'information réciproque et à la négociation sur les relations ONG-pouvoirs publics. Une relation un temps conflictuelle, maintenant apaisée et utile, elle n'est que peu le lieu du débat sur les politiques d'aide au développement. Pas de club pays.

^{3 3} voir aussi l'article consacré sur diplonet.resdoc/inter/international/ong/cadre.htm.

L'engagement politique d'augmentation de la part des financements APD transitant par les ONG (doublement entre 2004 et 2009), engagement reconfirmé par le Président Sarkozy, est réalisé depuis mais ne s'est pas traduit par une prévisibilité et une visibilité accrues des financements..

Evolution récente vers la contractualisation des financements, avec l'établissement de quelques conventions ONG par ONG, le lancement de 2 appels à initiatives, l'un sur eau et assainissement, l'autre sur le SIDA. Pas de retour en termes de dialogue sur les politiques prévu dans le cadre de ces financements. D'autres appels à initiative sont prévus, à l'élaboration desquels les ONG seront associées dans le cadre de la CCD.

Lourdeur et difficultés dans le déboursement rapide des crédits, succédant à des situations de crise (crise des CP en 2003/2004).

La concertation s'améliore sur la politique d'aide au développement.

Le passage de l'aide projets à l'aide programme et le transfert à l'AFD de compétences sectorielles modifie la relation : l'AFD s'organise pour financer les ONG dans le cadre de ses nouvelles compétences, sans qu'un partage clair des responsabilités ne soit établi.

Coordination Sud, plate-forme nationale des Organisations de Solidarité Internationale françaises, joue un rôle utile comme interlocuteur du gouvernement sur la relation avec les OSI et les questions de développement. Le dialogue sur les politiques avec le MAEE s'est renforcé au fur et à mesure de la structuration et de la montée en expertise de la plate-forme. Des convergences se sont ainsi manifestées dans les négociations internationales, avec un travail reconnu sur les questions agricoles à l'OMC, un autre sur l'APD, un accompagnement réussi dans l'initiative pour des financements innovants. Le regroupement au sein de Concord, la plate-forme des ONG européennes, les liens avec une soixantaine de plates-formes nationales de tous les continents, privilégiés avec certaines d'entre elles comme au Brésil, au Chili en Inde et en Afrique, renforcent la dimension internationale de Coordination Sud..

Deux revendications particulières : contestation des procédures de déconcentration aux ambassades des crédits d'appui au renforcement des capacités des acteurs locaux (5 postes expérimentaux), demande d'une plus grande prévisibilité, visibilité, facilité de gestion des financements aux ONG et renforcement des évaluations ex post, via la création d'un Fonds et d'une Agence.

Besoin d'un plus grand regroupement des OSI françaises, trop émiettées.

A noter, un lien avec les ONG concernées par les **questions de migration**, y compris les associations de migrants (OSIM) regroupées au sein du FORIM, organisé au **niveau ministériel** avant la conférence ministérielle de Rabat sur migrations et développement en juillet 2006.

organisations droits de l'homme

Le MAEE entretient un dialogue très régulier avec un petit nombre d'ONG droits de l'homme, via des échanges individuels au cas par cas ou des consultations plus organisées sur des sujets précis, en fonction des situations de terrain (Darfour) et des échéances internationales. Ce dialogue est principalement le fait de NUOI et de l'ambassadeur droits de l'homme (particulièrement dans le cadre de la CNCDH) et de certains ambassadeurs spécialisés (Shoah, Déminage, CAR), mais aussi des directions géographiques. Nos représentations permanentes Genève-ONU et Vienne-OSCE sont aussi actives, en revanche rien ou peu ne se fait sur ces sujets à Strasbourg au Conseil de l'Europe ni à Bruxelles-RP.

Des partenariats sont organisés par l'ambassadeur DH (élaboration du Guide de la liberté associative, conception du séminaire international sur la justiciabilité des DESC,

en septembre 2005, organisation du 2^e Forum mondial des droits de l'Homme de Nantes, en juillet 2006, préparation du 3^e rapport au Comité des NU sur les droits de l'enfant, en avril 2007 etc.).

Un FSP mobilisateur a été monté par la DGCID avec la FIDH, un autre avec Penal Reform International, un autre avec l'Association pour la Prévention de la Torture et la FIACAT...

une Commission : la **Commission nationale consultative des droits de l'homme** (CNCDH), multi acteurs, dont le décret doit être revu pour la rendre conforme aux Principes de Paris (indépendance), où le MAEE est très présent sur les sujets internationaux. Elle examine les rapports français sur les questions des droits de l'homme adressés à l'ONU avant leur finalisation. Création de groupes de travail à la demande, autonomie de ses décisions. Potentiel encore peu exploité : son rôle actif dans les 3 grands réseaux internationaux d'institutions indépendantes de défense des DH : européen, francophone et mondial.

besoin d'une consultation plus formelle des ONG et des experts (à rétablir) **avant les sessions du nouveau Conseil des Droits de l'Homme**, comme pour d'autres négociations (protocole DESC-ONU, programme pluriannuel de l'Agence européenne des droits fondamentaux, initiatives du Conseil de l'Europe, de l'OIF, de l'ASEM) suivis par d'autres directions que NUOI, moins habituées au dialogue avec ces ONG.

organisations d'aide humanitaire

relations constantes avec la DAH, sur une base ad hoc, y compris pour déterminer les positions à Bruxelles, avec les directions géographiques et NUOI en fonction des situations de terrain et des échéances internationales,

un Conseil : le COAHU, établi en 2004, sans base réglementaire ni moyens. Ne se réunit plus,

organisation d'un dialogue au sein d'une Commission spécialisée du HCCI et d'une sous-commission de la CNCDH, où la DAH occupe toute sa place,

financement de type guichet, pas de programmation en raison de la dépendance envers les réactions aux situations de crise, budget insuffisant, les financements du MAEE sont nécessaires mais pas déterminants pour les grosses ONG abondées par les financements européens (Echo),

encore moins de moyens pour la capitalisation, le retour d'expérience et la recherche,

financement de formations, soutien aux réseaux d'acteurs du Sud,

difficultés relevées par les ONG pour trouver les interlocuteurs et les procédures pour passer d'un traitement crise à un traitement post crise puis développement (ex. retour d'expérience tsunami) (travail en cours au sein d'une Commission du HCCI),

existence d'un site spécialisé interactif sur France Diplomatie.

ONG environnement

Une relation plus ouverte que par le passé, notamment avec les filiales françaises des ONG transnationales (WWF, Greenpeace, Amis de la terre), aussi bien par l'ambassadeur délégué à l'environnement, que par la DE, ou la DGCID.

Des financements dans le cadre de FSP dans la zone de solidarité prioritaire, une relation suivie dans le cadre du Partenariat sur les forêts du bassin du Congo.

Un travail multi acteurs coprésidé par la DGCID sur les forêts tropicales humides, dans les Dom et à l'international, qui permet un dialogue entre parties souvent en opposition.

- **Collectivités territoriales :**

On ne peut les ranger dans les acteurs non gouvernementaux : ce sont des pouvoirs publics, avec une légitimité électorale et une fiscalité/ressources propres. Elles sont vues par le MAEE essentiellement sous l'angle de la coopération décentralisée, alors qu'elles sont aussi acteurs de la politique étrangère et de la gouvernance mondiale. Demande de reconnaissance spécifique de la part des régions.

Difficulté pour orienter leur action : refus d'un leadership étatique mais reconnaissance du rôle de l'Etat ; le financement étatique n'est pas déterminant,

Une structure en charge à la DGCID : la **DAECL**, performante, à insérer encore davantage dans l'action du MAEE.

Contractualisation récente des financements : 3 appels à projets mais pas de dialogue sur les politiques dans ce cadre. En projet : Fonds de coopération paritaire pour le soutien à la coopération décentralisée⁴.

Une Commission spécialisée : la **Commission Nationale de Coopération Décentralisée** : renouvelée et pacifiée depuis octobre 2006, interministérielle, paritaire, inclut maintenant les trois associations de collectivités locales : l'ARF, l'ADF, l'AMF, et deux collectifs : Cités Unies France et l'AFCCRE. Création de clubs pour travailler sur les pays émergents (Brésil, Chine, Russie).

Une Commission spécialisée au HCCI permet un travail avec les acteurs économiques locaux.

Cités Unies France assure une coordination à l'international dans un contexte politique un peu délicat. Elle bénéficie d'une convention avec le MAEE. Cités Unies France participe avec des collectivités locales françaises à Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) dont l'un des principaux objectifs définis dans le programme de travail 2005-2007 est de renforcer le statut des gouvernements locaux au sein des Nations Unies et de leurs agences⁵. Les collectivités locales françaises y sont actives : le Forum mondial des droits de l'Homme de Nantes est en pourparlers pour être l'acteur international spécialisé, la Commission Méditerranée est animée par la Ville de Marseille...

- **syndicats :**

une **catégorie et une expertise peu reconnues** (exception faite des affaires européennes, compte tenu du rôle du dialogue social européen et de la Confédération européenne des syndicats),

une écoute dans les postes ; les Conseillers pour les affaires sociales en poste , quand ils existent (Berlin, Budapest, Londres, Madrid, Rome, Stockholm, Varsovie,

⁴ **CICID juin 2006** : « Par ailleurs, le CICID soutient l'action de solidarité des **collectivités locales** et des acteurs publics au **niveau local**. Celles-ci seront associées à l'élaboration de la politique de développement dans le cadre de la Commission nationale de la coopération décentralisée. La « loi Oudin-Santini », adoptée par le Parlement en février 2006, va permettre d'accroître considérablement la coopération dans le domaine de l'eau, sur la base d'une ressource innovante pouvant atteindre 1 % des recettes des budgets de l'eau et de l'assainissement, soit 100 M€ par an. Enfin, le CICID rappelle la place particulière qu'occupent les départements et les collectivités d'outre-mer dans la mise en œuvre de la politique de coopération régionale en direction des pays situés dans leur voisinage. Les moyens dont ils disposent avec le fonds de coopération régionale, le fonds Pacifique et les fonds européens d'INTERREG ont un effet de levier important ».

⁵ la CGLU s'inquiète actuellement de la concurrence que se livrent les agences de l'ONU pour s'assurer un leadership sur les collectivités territoriales et leurs financements, leadership dont celles-ci ne veulent pas.

Dakar, Moscou, Pékin, Rabat, Washington, Genève-ONU), jouent un rôle apprécié, sans que le sujet soit forcément approprié par l'ambassadeur,

des contacts utiles en période de crise (ex. Algérie, Amérique latine au temps des dictatures)

des relations sur le suivi de l'OIT à NUOI, avec l'ambassadeur à la parité et aux relations sociales, très faibles à DE, avec l'ambassadeur droits de l'Homme qui les inclut dans ses travaux sur la RSE et sur la liberté associative,

une présence traditionnelle dans la délégation française officielle à l'AGNU,

un FSP mobilisateur DGCID réussi avec les partenaires sociaux français et africains, des syndicats présents dans les Programmes concertés multi acteurs (PCPA, y compris via les mutuelles).

Le **Comité du dialogue social européen et international**, refondé par décret du 30 novembre 1998, réuni par le Ministère de l'Emploi, a pour mission « l'information et la consultation des partenaires sociaux sur les travaux en cours dans les domaines du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et des affaires sociales, au sein de la Communauté européenne et des autres organisations et instances internationales concernées ». Le Ministère des affaires européennes y est représenté mais pas le MAEE. Le comité travaille de fait essentiellement sur les questions européennes.

Possibilité de dialogue avec les acteurs économiques et sociaux via le Conseil Economique et Social, notamment sur les questions de mondialisation (un rapport en 2005).

- **milieux de la connaissance** : pm (seront abordés via les dialogues multi-acteurs)

- **des convergences insuffisantes** :

entre les directions du MAEE, les services de la DGCID, les ambassadeurs thématiques, les dispositifs acteurs,

entre les différentes formes de dialogue,

entre les financements et le dialogue sur les politiques, du local au global.

En l'absence d'une direction des affaires globales, le suivi des acteurs internationaux est éclaté entre plusieurs services et n'est pas véritablement assuré (NUOI, DE, DGCID, CAP, ambassadeurs thématiques).

Enfin, les organes de représentation économique, sociale et culturelle peuvent jouer un rôle particulier dans les relations internationales. Citons les conseils économiques et sociaux ou les hôpitaux (le GIP Esther promeut l'organisation de jumelages pour l'accès aux traitements contre le SIDA). De même dans certains pays, le rôle des églises et communautés religieuses est historiquement affirmé (Royaume-Uni, Canada ...).

2. des lieux de dialogues multi acteurs plus ou moins organisés

voir annexe 1 tableau des dialogues.

. le **Haut Conseil de Coopération Internationale**, lieu du dialogue multi acteurs sur la politique d'aide au développement, il

conclusions du CICID juin 2006 : « Le CICID réaffirme le rôle du HCCI pour favoriser le dialogue avec la société civile et les ONG »

Le HCCI peine à définir son concept, sa composition est insuffisamment représentative, il n'a pas de capacité d'auto saisine reconnue (son programme de travail triennal est approuvé par le Premier Ministre).

. sur les droits de l'homme, la **CNCDH** (voir ci-dessus),

- . **quelques processus multi acteurs réguliers utiles sur des sujets conflictuels**, coprésidés par la DGCID, ouverts aux questions de coopération comme au suivi des débats internationaux :

 - la Plateforme SIDA, lieu d'échanges et de propositions,
 - le Groupe National Forêts Tropicales Humides, a déjà produit deux Livres Blanc

- . un foisonnement de **dispositifs multi acteurs** ad hoc menés par la DPDEV/DGCID, orientés vers la consultation sur des thèmes d'action de la politique d'aide au développement, utiles et actifs selon les cas ; besoin de mise en cohérence et d'approche systématique.

- . les **comités pluri acteurs d'évaluation** de projets et programmes de la DGCID offrent un potentiel encore insuffisamment exploité.

- . **des dispositifs ad hoc** en fonction des grandes échéances internationales :

 - . Sommet Mondial Développement Durable (Johannesburg, août 2002) : un Comité français pour le SMDD, multi acteurs, échanges sur les négociations et les objectifs français et européens, montage d'initiatives de type II (en partenariat multi acteurs) au sein de groupes de travail,

 - . Sommet des Nations Unies 2005 : sans formalisation, rencontres quasi mensuelles avec les ONG,

 - . Préparation des négociations pour un traité sur le commerce des armes : participation du MAEE à une rencontre ONG /entreprises organisée par l'IRIS, les ONG d'une part, les entreprises d'autre part ont été réunies au MAEE, le suivi est en cours.

3. des initiatives prometteuses:

- . le suivi du **Sommet Mondial de la Société de l'Information**,

- . le **Partenariat Français pour l'Eau**, lancé en mars 2007 : une stratégie coopérative voulue par les acteurs, destinée à préparer les négociations internationales dans le domaine de l'eau, à élaborer des **messages communs** que chacun portera dans ses enceintes, à contribuer aux positions des négociateurs français. Gouvernance paritaire avec constitution de collèges et représentants mandatés au comité de pilotage,

- . **des mises en réseau :**

 - une banque de données acteurs français du développement durable en Chine (DAECL).

 - le Conseil régional des pays de Loire a su récemment boucler une « *stratégie de coopération méthodique en réseau, associant toutes les compétences régionales (industries, EDF, PME, Universités, culture, etc...)* coordonnées dans un partenariat global, ébauché à Wuhan avec la Province chinoise du Shandong ».

 - le **réseau Impact** qui réunit chercheurs, ONG et fonctionnaires pour la réflexion sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités (DPDEV),

- . **le financement de partenariats**

 - entre plates-formes nationales d'ONG (Coordination Sud/ABONG Brésil)
 - entre syndicats (FSP partenaires sociaux français et africains sur la formation professionnelle) .

. des programmes concertés pluri-acteurs (PCPA) (MAAIONG):

un instrument partenarial, porteur de politique.

Une approche politique française : un jeu à 4 : pouvoirs publics du nord et du Sud, sociétés civiles du Nord et du Sud, un travail sur les articulations pouvoirs publics/sociétés civiles au Sud et à l'Est⁶.

Des ONG chefs de file, des comités de pilotage locaux.

Ces programmes font à l'heure actuelle l'objet d'une évaluation utile pour leur extension.

Ex. PCPA Cameroun : a pour finalité de contribuer à la démocratisation de la vie sociale, économique et politique au Cameroun. Il vise à l'amélioration des politiques publiques et des stratégies de coopération, en particulier de désendettement et de développement, grâce à l'instauration de relations de concertation entre représentants des organisations de la société civile et pouvoirs publics français et camerounais.

. un projet FSP « accompagnement du processus de décentralisation au

Maroc » sur un enjeu politique fort : construire la démocratie dans tout le pays, via la déconcentration et la décentralisation, avec une forte implication des collectivités territoriales françaises et marocaines. Doté de 4 650 000 euros pour une période de 4 ans, ce projet, premier du genre dans ce pays, soutient les services centraux et déconcentrés du ministère marocain de l'Intérieur dans ses missions d'appui à la décentralisation, participe à la formation des acteurs centraux, déconcentrés et décentralisés (élus, agents de l'Etat et des municipalités), accompagne, dans 5 régions, la création de «maisons de l' élu local », lieux d'échanges et de formation pour les élus locaux.

Le projet concentre en outre une partie importante de ses moyens sur un appel à projets destiné à cofinancer des actions de coopération décentralisée. A ce titre, est mis en place à Rabat un laboratoire des maîtrises d'ouvrages locales dont l'objectif est de favoriser l'émergence de nouveaux partenariats entre collectivités marocaines et françaises et de faciliter le montage de projets de coopération décentralisée de qualité.

Deux assistants techniques français participent à la mise en œuvre de ce projet.

. un GIP « Alliance pour le Développement » : créé sous la responsabilité du

MAEE, y participent le Ministère de l'économie et des Finances, l'Institut Pasteur, l'AFD et des grandes entreprises françaises, pour intervenir dans le domaine de la santé, de l'assainissement et de l'accès à l'eau. Ces projets ont vocation à être étendus à d'autres domaines prioritaires de l'aide au développement, ainsi qu'à d'autres partenaires (autres entreprises, instituts de recherche, ONG et collectivités territoriales).

. des initiatives d'acteurs : ex. « Forum pour une mondialisation responsable » :

organisé par le Club de Lyon (Lyon-Rhône-Alpes), dialogues multi-acteurs, s'appuyant sur des pratiques, affirmant le rôle des villes et des territoires et désireux de créer des passerelles www.forum-economique-et-social.com (Consultant Bernard Brunhes).

. des outils de communication dédiés :

. la Dépêche du Quai d'Orsay, conçue en direction des parlementaires, compte environ 2000 destinataires, dont les entreprises et décideurs membres du Club des ambassadeurs.

. le CICID de juin 2006 a décidé la création d'une « **lettre du développement** » interministérielle sur support électronique ;

. des sites Intranet dédiés.

⁶« Plus particulièrement, les outils dits de la « nouvelle contractualisation » visent tous un renforcement de la coopération non gouvernementale française et de son partenariat avec les pouvoirs publics français, en vue de contribuer au renforcement des sociétés civiles des pays du sud et de l'est et à leur implication dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques de développement ».

4. **des moments particuliers dans la vie du MAEE**

à mieux replacer dans un suivi

- . la **conférence des ambassadeurs** fin août: un moment fort de la relation avec les acteurs à haut niveau mais bref et sans suite organisée,
Lors de la conférence d'août 2002, un petit déjeuner thématique a traité des acteurs non étatiques.
- . les **journées de la coopération internationale et du développement** (journées du réseau) annuelles, en juillet.

II ENJEUX :

➤ participer avec les acteurs à la construction de la gouvernance mondiale

- **une gouvernance de plus en plus partagée :**

Sommet Mondial Société Information : Agenda de Tunis 18 nov 2005 : « La gestion internationale de l'Internet devrait s'opérer de façon multilatérale, transparente et démocratique, avec la pleine participation des Etats, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales » : crée un Forum sur la Gouvernance Internet.

La définition de la Gouvernance Internet adoptée par le SMSI mentionne l'élaboration et l'adoption par tous les acteurs de « *shared principles, norms, rules, decision-making procedures, and programmes that shape the evolution and use of the Internet* ».

Fonds Mondial SIDA : Le Conseil international du Fonds mondial se compose de représentants de donateurs et de gouvernements bénéficiaires, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé (dont des entreprises et des fondations) et des communautés affectées.

Conseil des Droits de l'homme de l'ONU, Bureau Démocratie et Droits de l'Homme de l'OSCE: consolidation et développement des procédures permettant la participation des ONG dans des enceintes où les décisions résultent souvent de processus complexes.

UNITAID : au CA duquel participent 2 représentants d'ONG, à côté des Etats et des organisations internationales concernées.

Propositions pour une ONU : Appel de Paris 3 février 2007 : « Nous, citoyens de tous les continents, responsables politiques, représentants d'organisations internationales ou non gouvernementales, scientifiques, chefs d'entreprises, nous lançons un appel solennel à une vaste mobilisation internationale contre la crise écologique et pour une croissance respectueuse de l'environnement. »

- **une organisation croissante des acteurs au niveau mondial :**

entreprises : Organisation Internationale des Employeurs (OIE) dans le cadre de l'OIT, Chambre de commerce internationale, WBFSD dans le cadre du développement durable, Global Compact aux Nations-Unies pour la RSE. Les entreprises des pays du G8 se sont réunies pour la 1^{ère} fois cette année avant le G8.

syndicats : création de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) en novembre 2006, au G8 réunions des syndicats des pays du G8 et dépôt d'une déclaration,

collectivités territoriales : création de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) en mai 2004, les régions s'y estiment mal représentées

ONG : hétérogénéité mondiale mais création de plates-formes nationales puis régionales, à côté d'ONG transnationales et de coalitions. En France une structuration efficace avec Coordination Sud et une plus value avec un réseau d'une soixantaine de plateformes internationales agissant dans la diplomatie non gouvernementale (cf négociations sur financements innovants du développement). Au G8 réunion des ONG des pays du G8 et dépôt d'une déclaration.

Avec la création d'alliances et de partenariats entre eux : par ex. entre syndicats et associations, sur la RSE, le respect des droits fondamentaux en Chine, ou territoriales lorsque des collectivités locales qui s'associent avec les ONG de solidarité, les mouvements de jeunesse et les migrants de leurs territoires.

Création d'un espace international propre : le **Forum Social Mondial** depuis 2001, avec la convergence des syndicats, des associations de solidarité internationale, écologistes, de consommateurs, des droits de l'homme, des paysans et la création de nouvelles formes d'action.

Ces évolutions sont par ailleurs caractérisées par la **diversité mondiale** de modes d'articulation du social et du politique et posent la question de la place de la souveraineté nationale dans la gouvernance mondiale.

- une interférence croissante des acteurs dans la définition de l'agenda international :

ex. ONG, y compris dans les sujets touchant à la sécurité : après les exemples bien connus de la Cour Pénale Internationale ou de la Convention sur les mines antipersonnel, lancement du travail sur un Traité sur le commerce des armes, action en faveur d'un protocole sur les bombes à sous-munitions, rôle dans l'Initiative sur les Financements innovants etc., ou encore au G8 les syndicats sur les « hedge funds » ou les entreprises sur la contrefaçon..

Entreprises et banques : normalisation, certification, traçabilité, RSE

- l'évolution du multilatéralisme

Les mêmes sujets sont traités dans des enceintes multiples (ONU, G8, OCDE, OMC, conventions particulières... Certaines organisations se rapprochent pour mieux travailler sur les défis communs (par exemple l'OMC et l'OIT sur le travail décent).

Il est aujourd'hui nécessaire de **renforcer la vision globale** et de mieux appréhender l'évolution du paysage multilatéral dessiné par les différentes organisations et **les différentes démarches engagées** par les acteurs.

- un **niveau européen incontournable**, dans lequel les acteurs français doivent être représentés et s'exprimer, nationalement ou au sein des collectifs européens d'acteurs : c'est l'Union européenne qui de plus en plus négocie au nom des Etats membres sur les sujets de la mondialisation, que ce soit la Commission européenne sur les sujets de compétence exclusive (OMC) ou la Présidence sur des compétences partagées (ex. environnement, développement)(pm⁷).

➤ **Faire participer les acteurs à l'élaboration des politiques publiques**

- Enjeux:

. s'adapter au changement de nature du rôle de l'Etat : non plus administrer mais fédérer et piloter, non seulement l'action publique mais aussi privée, en étant à l'écoute⁸,
. rechercher une plus grande légitimation de la politique étrangère française, trop exclusivement dans les mains de l'exécutif,
. renforcer un lobby pro Quai d'Orsay, à côté et en direction des parlementaires, notamment dans le cadre de la LOLF,
. favoriser une plus grande adhésion de l'opinion publique, avertie et mobilisée⁹,
donner une plus grande force de la vision francophone du monde¹⁰ et de l'action de la France, mise en synergie, appuyée sur un « soft power » et des modes multiples d'influence.

⁷ Le niveau européen n'est pas traité dans ce rapport, il demande une approche spécifique.

⁸ Evaluation 2000-2004 des actions en faveur du développement durable dans la coopération internationale de la France : « une implication accrue de la société civile dans le dialogue stratégique nécessitera d'intégrer, dans des mécanismes de dialogue et de décision stratégique, les contraintes de consultation de la société civile, notamment au niveau des agendas et de la planification des rencontres, qui doivent ménager les délais nécessaires à ces consultations. »

⁹ CICID juin 2006 : Un plan d'action interministériel de sensibilisation de l'opinion publique sur le développement a notamment été élaboré dans le cadre du HCCI ; il a associé les ONG et les collectivités locales.

- Questions posées :

Recherche-t-on une meilleure planification de la politique étrangère française ? via des Livres blancs ? Un Livre Blanc sur la mondialisation, qui pourrait être élaboré à l'occasion de la création d'une Direction des Affaires Globales, impliquerait un dialogue avec les acteurs.

Quelle reconnaissance pour les acteurs : opérateurs, prestataires, associés, partenaires, alliés ?

Quels objectifs : consultation, concertation, stratégies coopératives, partenariats ?

Sur quels objets ? élaboration de politiques publiques, de positions de négociation, mise en œuvre, évaluation ? A quel stade du processus de décision ?¹¹

Quel intérêt pour les acteurs ?

Dialogues catégoriels ou dialogues multi acteurs ?

- Réponses possibles : des règles du jeu claires

Reconnaître la qualité de **partenaires aux acteurs, leur légitimité à intervenir dans le débat, leur force de proposition**, dans le respect de l'identité et de la responsabilité propre de chaque acteur : pas de confusion des rôles. Ne pas craindre le conflit. L'Etat reste maître et responsable de la décision sur les politiques publiques.

Si l'on constate qu'un minimum d'accord est possible, passer de l'échange réciproque d'information à un processus d'élaboration.

Séquence possible : dialogue sur les politiques publiques,
partage d'objectifs,
définition collective d'instruments,
contractualisation ou partenariat

Fonder le dialogue sur des **objectifs opérationnels** : soit une participation à l'élaboration de la décision, soit des financements, soit une action commune.

Dialogues catégoriel et multi acteurs complémentaires : travailler sur les deux niveaux.

En fonction des enjeux, la relation peut être spontanée ou formalisée, catégorielle ou promouvoir des dispositifs multi acteurs (comme pour la Responsabilité sociétale des entreprises), pour enrichir la réflexion, désamorcer des conflits, favoriser les synergies, là où cela est souhaitable. Le cas par cas, le pragmatisme sont bienvenus lorsque les règles du jeu sont clairement définies.

➤ **Construire des interlocuteurs pour le dialogue organisé**

Travailler dans la **durée** pour permettre un renforcement progressif de l'expertise et de la confiance des deux cotés.

¹⁰ par exemple, le texte de la CSI sur le capitalisme financier reflète, de l'avis des syndicats une problématique des hedge funds purement anglo-saxonne.

¹¹ « ...tout cadre de gouvernance définit cinq étapes majeures pour traiter d'un sujet : sa **mise à l'ordre du jour**, l'**élaboration** du régime correspondant), la **validation formelle** de celui-ci une fois parvenu à un accord, puis sa **mise en œuvre** et la garantie de **son respect** (enforcement). Les rôles peuvent ainsi varier au cours des différentes étapes : largement ouverte à tous les acteurs pour la mise à l'agenda, ... la participation peut être restreinte à certains d'entre eux lors de la rédaction par des groupes de travail ad hoc. Les régimes élaborés par ces processus multi-acteurs peuvent alors être mis en vigueur par un petit nombre seulement, y compris les gouvernements, comme un Président promulgue une loi élaborée par un Parlement. La mise en œuvre quotidienne peut ensuite revenir à un nombre plus large » Bertrand de la Chapelle (SMSI)

Préférer des **représentants mandatés** à des personnalités qualifiées. Ceci incite par ailleurs à la création de collectifs, qui préparent des papiers de position, et la structuration en collèges. Valider l'organisation collective des acteurs et encourager en même temps dans ce cadre l'association des acteurs les plus actifs. Ouvrir les formats si besoin au cas par cas.

En revanche, il peut être utile de faire appel à des personnalités qualifiées pour explorer un sujet nouveau et faire des propositions (exemple du rapport Landau sur les financements innovants).

Favoriser le **renforcement de l'expertise des acteurs**, notamment des ONG, que leur faiblesse financière handicape à l'international, et des collectivités territoriales, institutionnellement mal armées sur les sujets mondiaux, alors que des élus s'y intéressent.

Favoriser les **rencontres inter acteurs** sur des thèmes identifiés d'intérêt partagé (ex : RSE, compréhension des crises complexes, etc.).

➤ **Ancrer au MAEE le pilotage de la relation avec les acteurs**

- Seul ou en interministériel

La plupart des lieux de dialogue organisé auxquels participe le MAEE sont interministériels pour des raisons d'efficacité.

Certains sujets sont conduits par d'autres ministères (ex. OMC), voire par la Présidence de la République (G8). Le Président de la République reçoit les ONG, les syndicats, parfois des présidents de région, avant les négociations du G8 et chaque grand Sommet. Cela n'empêche pas le MAEE d'entretenir des contacts particuliers, de recevoir seul des catégories d'acteurs sur des sujets ou des échéances particuliers, de favoriser un travail de fond avec eux. Les acteurs sont demandeurs de cette relation avec le MAEE.

Le MAEE est légitime pour asseoir tout le monde autour de la même table, encore plus lorsqu'il s'agit de négociations internationales, pour asseoir cette vision globale de la gouvernance mondiale, économique, sociale, environnementale, culturelle.

Il est en mesure de proposer de nouveaux instruments de concertation interministériels, y compris sur des sujets où d'autres ministères affichent une compétence forte et entretiennent déjà des relations avec les acteurs : climat, migrations, dimension sociale de la mondialisation.

- D'autres s'organisent et réfléchissent :

AFD : rencontre au niveau Directeur général le 5 mars 2007 avec Coordination Sud et les ONG, demande d'institutionnalisation des relations dans le cadre d'une relation opérationnelle de terrain : 15 MEuros sur 3 ans¹². Intérêt des ONG d'urgence pour des financements AFD pour accompagner le passage à la post crise.

Organismes de recherche: une mission confiée à MM Le Bars et Tibayrenc est en cours sur la relation organismes de recherche/ONG.

¹² « Il en ressort que le mécanisme d'appel à propositions peut être pérennisé, si l'on instaure en amont une discussion sur les thèmes et les géographies visés. La sélection des sujets doit être effectuée conjointement par l'AFD et les ONG, et ancrée dans un débat entre les départements sectoriels et les organisations de solidarité internationale. Ce mécanisme sera doté d'une enveloppe budgétaire de 15 millions d'euro sur 3 ans. L'objectif de ce mécanisme est de travailler sur de l'innovation sectorielle, et il doit contribuer au renouvellement des pratiques opérationnelles communes. »

A l'étranger : nos partenaires occidentaux affichent une **priorité politique à la relation avec les acteurs non étatiques**, d'autant plus développée que le Parlement est actif en politique étrangère (et constitue une cible du lobbying des acteurs) ou que les ONG sont un canal privilégié de la coopération au développement. Si cette relation peut être intimement liée à l'activité de chaque service sans avoir toujours besoin d'être très structurée, des **réflexions ont cours dans plusieurs pays** pour la renforcer :

- le FCO britannique cherche à étoffer une relation déjà fournie et animée par le ministre autour d'un véritable « **partenariat stratégique** » et s'organise en conséquence avec un « stakeholder outreach team » et des cadres stratégiques par catégorie d'acteurs et des « management plans » (un sur les entreprises, un sur les syndicats),

- au Danemark, la « stratégie de la société civile » adoptée par le Parlement en 2000 sera revue avec les ONG en 2008. La tenue de la conférence climat en 2009 permettra de renforcer l'implication des ONG. Des ONG sont peut-être intégrées au cas par cas dans les délégations. Elles le sont pour l'AGNU.

- aux Pays-Bas, une démarche permanente d'explication, de discussion et de codécision avec l'ensemble des parties prenantes, politiques et non politiques est au cœur de ce que l'on a appelé le « modèle polder » et va jusqu'à l'inclusion dans des délégations officielles, mais fonctionne sans dispositif institutionnalisé,

- en Belgique, le système institutionnel oblige à une intense coordination avec les régions et communautés, et la relation est forte avec les autres acteurs non étatiques en matière d'aide au développement, dans le cadre d'une compétence fédérale revendiquée,

- en Italie, une procédure d'habilitation permet aux ONG de recevoir des financements pour des projets de développement (jusqu'à 70% du projet), ,

- en Suisse, la relation est active, entretenue périodiquement par la ministre, des représentants d'ONG font régulièrement partie de délégations conduites par des agents du DFAE. La Division politique consacrée à la sécurité humaine (paix, droits humains, politique humanitaire) comprend des diplomates et du personnel issu des ONG et réfléchit à un projet de plate-forme nationale,

- aux Etats Unis, la forte capacité de financement des acteurs de la société civile oriente la relation : un « Sommet du secteur privé en faveur de la diplomatie publique américaine » ouvert par C. Rice en janvier dernier a dégagé des principes d'action pour l'appui à la politique étrangère américaine ; l'Alliance Mondiale pour le développement créée en 2001 catalyse les partenariats publics-privés ; un dispositif institutionnel de dialogue (l'AFCVA) avec les ONG, par lesquelles transiterait la moitié de l'aide américaine mais pour lesquelles le financement public ne représente qu'environ 20% du total des ressources, permet une certaine concertation sur l'aide au développement.

- au Canada, si le MAECI, malgré de nombreuses procédures de consultation, ne progresse pas dans la politique de « diplomatie ouverte » lancée auparavant, l'ACDI, chargée de l'aide au développement, met en œuvre un « Plan d'action pour des partenariats efficaces avec la société civile et les organisations du secteur privé ». Elle envisage d'externaliser auprès d'un organisme de coordination d'ONG l'évaluation des demandes de partenariat.

- en Australie, des conseils consultatifs, des financements particuliers, des réunions présidées par le ministre alimentent le dialogue.

Les td de compte-rendu des ambassades pourraient être rassemblés en un livret distribuable aux acteurs.

➤ **Echéances** (à compléter par les directions)

Négociations internationales

des enjeux de négociation immédiats : lutte contre le changement climatique (voir annexe), OMC, commerce des armes, protocole au pacte Droits économique sociaux et culturels, biosécurité, réforme des institutions financières internationales, ou à plus long terme: droits du travail et normes commerciales, RSE, (ISO 26000, rapport du Représentant Spécial du SGNU), protection sociale, migrations...

Agenda international

pm : 5-6 juillet 2007 Genève Sommet mondial Pacte Mondial, (présence du Ministre) .

pm : 10-11 juillet Bruxelles Forum Migration et développement : première réunion, précédée d'une réunion le 9 avec la société civile,

10 au 21 septembre, 6^e réunion du Conseil des DH

2007 ? conférence euro africaine de suivi de Rabat sur migrations et développement,

28-31 octobre 2007 à Jeju (Corée) : II^{ème} Congrès Mondial de CGLU

novembre 2007, Communauté des Démocraties à Bamako (première réunion de cette initiative américaine en terre francophone)

4-20 décembre 2007 UNESCO Paris conférence internationale des ONG (tous les deux ans)

2008

G8 sous présidence japonaise

CNUCED XII Accra 20 au 25 avril 2008

Forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide (septembre 2008)

Deuxième Forum Mondial sur les migrations et le développement Manille (2008)

automne 2008 Doha (Qatar): Financement du développement (Monterrey + 5)

60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La Présidence française de l'Union européenne devrait être un moment fort de la relation avec les acteurs. Il appartient aux structures concernées d'identifier les rencontres acteurs correspondant aux priorités de la Présidence française :
ex. journées européennes de développement à Paris

III RECOMMANDATIONS

Ces recommandations sont faites à structure MAEE constantes.

Rester pragmatique, quelques principes (ci-dessus) et des démarches cas par cas. Tenir compte des moyens disponibles, notamment humains, insuffisants. S'appuyer sur ce qui existe, le valoriser. Prévoir le renforcement des budgets spécifiques. Certaines de ces recommandations peuvent être opportunes pour développer en même temps le dialogue avec le Parlement (pm).

1. renforcer la culture de dialogue au MAEE

➤ Donner une visibilité politique à la relation avec les acteurs

. **un affichage par le Ministre lui-même et les Secrétaires d'Etat**, dans ses interventions et ses rencontres.

Le Ministre pourrait rencontrer chaque catégorie d'acteurs (voir ci-dessous) et, à **l'écoute des attentes de chacun :**

souligner la volonté de dialogue dans tous les domaines de la politique étrangère, de synergie et de partenariat sur le terrain dans le respect du rôle de chacun, leur proposer de travailler ensemble pour construire une gouvernance mondiale et renforcer la voix francophone et française dans les débats internationaux, annoncer le lancement d'un dialogue à haut niveau multi acteurs sur ce sujet, affirmer la volonté de faire de la Présidence française de l'UE une opportunité pour la relation avec les acteurs, et annoncer la création d'un Fonds pour l'expertise dans les négociations internationales.

. une personne au **cabinet**, chargée relations avec les ONG, les syndicats, la même ou une autre pour les collectivités territoriales, comme il y en a une chargée des entreprises,

. **un cycle de rencontres de haut niveau au MAEE : Dialogues sur la gouvernance mondiale**, avec les partenaires français des négociations sur la gouvernance mondiale et des chercheurs, ouvert par le Ministre, préparé en lien avec le CAP, le CEPPII¹³, l'IDDRI et ce qui existe chez les acteurs¹⁴, avec quelques sujets phares : par exemple : droits du travail, emploi décent et RSE/ territoires et enjeux globaux/ financement du développement (Doha 2008). Sur ces sujets, ce cycle pourrait s'attacher à discuter des perceptions de l'état de la mondialisation, ses perspectives d'évolution, les principaux acteurs et leurs rapports de force, les sujets de négociation et leurs enjeux pour la France, les stratégies possibles...

. une rencontre annuelle du Ministre avec les membres de la délégation française avant l'AGNU, avant l'un des Conseils des droits de l'Homme,

. **un Conseil stratégique** présidé par le Ministre rassemblant entre autres un petit nombre de personnalités qualifiées représentatives de ces catégories,

¹³ Conseil d'analyse stratégique Rendez-vous de la mondialisation : sur des thèmes précis, interventions de chercheurs et professeurs. Analyse des économies émergentes

¹⁴ex. : Forum pour une mondialisation responsable : Lyon-Rhône-Alpes, dialogues multi-acteurs, s'appuyant sur des pratiques, affirmant le rôle des villes et des territoires. Consultant Bernard Brunhes. www.forum-economique-et-social.com

. considérer à nouveau la possibilité **d'insertion des acteurs dans les délégations françaises**, au cas par cas, sur les sujets liés à la mondialisation, s'il y a une base d'accord minimum, avec un code de conduite.

Ex. de la Commission du Développement durable des Nations Unies, où la pratique existait dans les années 90.

C'est une demande des ONG et du HCCI dans les négociations à l'ONU, des entreprises et des syndicats à l'OMC : les acteurs considèrent que la reconnaissance que leur gouvernement leur donne ainsi conforte leur position vis-à-vis de leurs homologues, en particulier européens, intégrés (RU, PB, Danemark, Suisse...).

. porter le message de l'intérêt de la relation avec les acteurs dans les questions internationales **auprès des autres ministères** et plaider pour des dialogues organisés interministériels et la participation d'acteurs non étatiques aux délégations dans les négociations sur la mondialisation (OMC),

. profiter de la **Présidence française de l'UE** pour impulser une vision plus partenariale, avec, parmi d'autres propositions à identifier par DCE et les services compétents :

installer un comité d'orientation de la présidence française de l'UE incluant des acteurs non gouvernementaux,

mener une action commune avec les ONG et les collectivités territoriales de **plaidoyer auprès de la Commission européenne** pour que le dialogue sur les politiques d'aide au développement et d'urgence humanitaire et leur financement, comme sur les APE (cf avis du HCCI du 21 juin 2007), soit renforcé (des financements, des consultations mais un dialogue au coup par coup sur la base de lignes directrices adoptées en 2004 pour le dialogue avec les ONG), notamment dans le cadre de la préparation du Forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide,

organiser le 60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme (ex proposé par l'ambassadeur DH: bien organiser le traditionnel forum des ONG, peut-être en l'articulant avec le 3^e Forum mondial des droits de l'Homme de Nantes –juillet-, associer les ONG, experts et syndicats à la préparation d'une Déclaration),

construire une relation avec la **société civile pour la nouvelle Agence Européenne des Droits Fondamentaux** (organiser un 1^{er} Forum société civile et expertise autour du 1^{er} programme pluriannuel),

étendre au niveau européen le dialogue multi acteurs sur le changement climatique et proposer éventuellement la construction d'un partenariat européen en direction des pays émergents.

➤ **Porter une attention particulière à chaque catégorie d'acteurs.**

. **ONG** : confirmer la volonté d'écoute et de dialogue dans les négociations internationales (le Président de la République les a reçues avant le G8 et a convenu d'un rendez-vous trimestriel), confirmer à nouveau l'engagement (interministériel) de doublement de l'APD française transitant par les ONG d'ici 2009 et en faciliter la gestion. Renforcer les financements d'appui à l'expertise, encourager la liaison avec les chercheurs.

. **collectivités territoriales** : ouvrir le dialogue sur la politique étrangère, les enjeux globaux, ouvrir le club des ambassadeurs en leur direction pour les pays principaux ou s'en inspirer avec une orientation opérationnelle (préparation des réunions, suivi), permettant aux collectivités de mieux orienter leur coopération, sans prétendre en assurer le leadership.

. **syndicats** : s'inscrire dans un mouvement qui reconnaît le rôle des syndicats à l'international et l'importance des questions sociales dans la mondialisation, l'afficher dans l'organigramme de la DE (même si on ne crée pas une direction des affaires globales). S'investir davantage dans le Comité pour le dialogue social européen et international et développer les relations avec le Conseil économique et social. Nouer des relations avec la CSI (Guy Rider).

. **entreprises** : maintenir la relation particulière sur les intérêts économiques bilatéraux, conforter et organiser le dialogue engagé sur les négociations internationales et l'approfondir sur le sujet « régulation internationale et compétitivité ».

. **expertise** : encourager la liaison de l'ensemble des services avec les chercheurs par des appels à proposition auprès des organismes de recherche.

➤ **Valoriser à Paris l'écoute du réseau**

et inculquer un réflexe « acteurs partenaires » (information, consultation) :

- . Donner instruction aux structures chargées de la relation avec les acteurs de rechercher une plus grande synergie avec le reste du Département,
- . Donner instruction aux directions en centrale, en relation avec les structures en charge :
 - confier la responsabilité du dialogue à un chargé de mission auprès du directeur,
 - organiser des réunions de préparation des ambassadeurs avec les acteurs,
 - organiser des rendez-vous annuels par catégories d'acteurs pertinentes dans les directions géographiques et thématiques,
 - idem pour la préparation et le débriefing de visites ministérielles,
- . en dialogue entre les postes et la centrale : **fédérer, mettre en réseau les acteurs par pays**, par thématique, **sur quelques enjeux précis**, à définir en fonction de chaque problématique (ce qui sera vrai pour l'Arabie saoudite ne le sera pas pour le Maroc), à **intégrer dans les plans d'action des ambassadeurs**,
- . organiser une fois l'an avec les directions une réunion « acteurs partenaires » sous l'égide du Secrétaire général pour favoriser la convergence des approches,
- . systématiser les échanges avec les ONG et syndicats dans la préparation des rapports périodiques aux Comités conventionnels des Nations Unies,
- . développer la culture de l'**évaluation** en introduisant systématiquement des acteurs externes dans les comités d'évaluation des programmes et politiques,
- . prévoir des sessions de sensibilisation dans **la formation des nouveaux agents**, y compris à l'Institut diplomatique.

➤ **Travailler en commun sur les grandes négociations internationales**

- . élaborer diffuser un **agenda international** consolidé, **systématiser les rencontres** avant les grands rendez-vous et les grandes sessions de négociation et en rendre compte après. Les **ambassadeurs thématiques** peuvent, comme ils le font déjà, jouer un rôle d'articulation précieux à cet égard, y compris en interministériel.
- . des **points annuels** devraient être organisés par les directions pour échanger sur l'agenda international et les sujets de travail en commun. Ainsi la Direction internationale du MEDEF est preneuse d'un point annuel, qui devrait être fait avec la DE et NUOI, éventuellement la DGCID, et la DCE pour l'OCDE qui fait l'objet de trop peu de consultations.

Il serait souhaitable aussi de rétablir une consultation plus formelle des ONG avant chaque session du Conseil des Droits de l'homme.

. dialogue organisé : deux options, non exclusives :

1. **HCCI** : cf avis du HCCI « préparation des négociations internationales » adopté le 16 décembre 2004 : seul organisme consultatif multi acteurs centré sur la politique d'aide au développement. On peut l'ouvrir aux questions de mondialisation, au dialogue régulier sur les négociations internationales en cours, il y aurait alors avantage à retravailler sa composition, sa représentativité et sa relation avec le MAEE.

Il pourrait être aussi jugé utile de rajouter à l'article 1 de son décret : missions : « de permettre une concertation régulière entre les différents acteurs de la coopération internationale pour le développement et les enjeux globaux »

2. créer des **groupes de suivi interministériels et multi acteurs** par négociations importantes, présidés ou coprésidés par le MAE en fonction des sujets.
Ces groupes doivent pouvoir bénéficier d'outils de communication comme un site web à accès restreint.
Ils peuvent associer des parlementaires, si cela rencontre la demande de ces derniers, aux acteurs non étatiques.

Les sujets

Une urgence : consolider le suivi des négociations sur le changement climatique en liaison avec le MEDAD et la MIES, dans la perspective de la présidence française de l'UE et préparer un partenariat (voir annexe 1 p 27).

Autres sujets possibles dans la perspectives des **échéances** sur ces thèmes (voir p 18) :

migrations internationales : sur ce sujet neuf dans le débat international, des dispositifs de dialogue onusiens et européens s'établissent, avec participation de la société civile (voir exemple annexe 2 p 29). Un groupe de réflexion « gouvernance mondiale » fonctionne à la DGCID sur ce sujet et auditionne des acteurs français et a noté le besoin de renforcement de leur expertise et engagement dans le débat international. La constitution d'un dialogue organisé multi acteurs et interministériel, favoriserait une montée en puissance commune sur ce sujet. Le HCCI a constitué une Commission spécialisée qui pourrait axer avec le concours de l'interministériel (en particulier du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co développement) son travail vers la préparation des forums internationaux.

financement du développement, dette, instruments innovants et Institutions Financières Internationales (Doha 2008),

dimension sociale de la mondialisation (droits du travail, travail décent, protection sociale, liberté d'association etc.): ce sujet est éclaté entre le ministère du travail (OIT), celui de l'économie et des finances (OMC) et le MAEE (CNUCED, OCDE) ; il est majeur dans les débats et négociations futures, y compris avec les pays émergents, il est essentiel pour la compétitivité de nos entreprises, il sollicite un grand nombre d'organisations internationales et d'acteurs : entreprises, syndicats, ONG..., il fait l'objet de stratégies coopératives entre acteurs, comme la RSE, ou de rapprochements entre organisations, comme celui opéré par l'OMC et l'OIT...

Enjeux maritimes : sécurité maritime, préservation de la biodiversité, ressources génétiques, etc. : ces sujets font très peu l'objet de dialogue alors qu'ils tendent à prendre une importance croissante sur la scène internationale.

Les directions pourront identifier d'autres sujets sur lesquels un dialogue organisé sera utile (dialogue des religions ?).

. renforcer l'expertise

La diplomatie française travaille trop peu avec les milieux de la connaissance : la relation avec la recherche et les universitaires, le travail avec les think tanks, la capitalisation, l'évaluation doivent être intégrées dès le départ dans l'élaboration des politiques et la préparation des positions de négociation¹⁵. Par ailleurs, les milieux de la connaissance méritent d'être poussés sur la scène internationale pour participer au « soft power », ce qui suppose l'identification préalable de leurs travaux et des complémentarités potentielles avec la diplomatie publique.

Créer, notamment avec l'appui du CAP, un réseau d'experts dans les milieux de la connaissance sur les sujets de négociation internationale retenus pour un dialogue organisé avec les acteurs,

Créer un Fonds pour l'expertise dans les négociations internationales, ouvert aux acteurs, sur appel à projets, géré par un comité de pilotage paritaire

Diffuser les veilles documentaires du MAEE aux réseaux constitués sur les sujets qui les concernent

Donner au MAEE la capacité de discuter avec les ministères compétents, les organismes de recherche publics et leurs tutelles des **programmes de recherche** nécessaires aux grandes négociations internationales.

Enfin, les acteurs français devraient être parties prenantes au processus d'**évaluation** des politiques publiques.

➤ **consolider le dialogue sur la politique de coopération au développement :**

« Comment mettre l'impact au cœur du processus de coopération : « Au niveau de l'intervention, cela suppose d'accorder beaucoup plus d'importance au suivi des *effets et des incidences* dans l'esprit de *moins anticiper et prescrire* et de *plus expérimenter, adapter et réorienter* en inscrivant l'action dans les contextes. A des niveaux plus globaux (pays , région)) cela suppose surtout de créer des *espaces de dialogue et de réflexion* entre acteurs privés et publics sur les conditions d'un réel impact à long terme. Entre ces deux niveaux, la *capitalisation* sectorielle ou sur des thématique transversales reste une voie importante et trop peu pratiquée , *pour faire le lien entre une série d'interventions ponctuelles et des objectifs plus globaux* ». **Séminaire de Paris, déc 2004 : l'évaluation, la capitalisation et l'appréciation de l'impact au service de la qualité des actions et du dialogue politique entre les acteurs du développement.**

conclusions CICID juin 2006 : » les ONG sont consultées sur la rédaction des documents cadres de partenariat et les principaux documents d'orientation stratégique de la coopération française ».
le CICID soutient l'action de solidarité des collectivités locales et des acteurs publics au niveau local. Celles-ci seront associées à l'élaboration de la politique de développement dans le cadre de la CNCD. »

¹⁵ Cf avis du HCCI : permettre la mobilisation des savoirs : « pour mobiliser la recherche en vue de la préparation des négociations internationales , le (Conseil) propose la création d'une structure souple et légère, une instance placée auprès du ministre des affaires étrangères et du ministère chargé des finances » et la création de pôles de ressources.

- . **les conclusions du CICID** : présentation au HCCI des orientations avant adoption
- . **les DCP** : les discuter avant adoption **avec les ONG mais aussi les collectivités territoriales** (non prévu à ce jour) dans les Commissions respectives, dans des délais suffisants¹⁶

les commissions mixtes quand elles existent encore : réunion préalable ou conjointe, sinon prévoir dans les postes des réunions sur le suivi du DCP avec les acteurs français et locaux

- . **les 7 stratégies sectorielles** : systématiser annuellement le dialogue multi acteurs (tables rondes prévues par le CICID) : élaboration, suivi, révision

- . **les appels à projets**, propositions ou initiatives : instaurer des comités de pilotage au sein des dispositifs institutionnels (CCD et CNCD) pour l'élaboration des objectifs de ces appels et la définition des critères de sélection, voire la sélection (ex. DAECL) (l'AFD en est venue à cette conclusion après avoir été critiquée par le CCFD sur l'appel sécurité alimentaire Niger)

- . **les activités de l'OCDE** : qu'il s'agisse des examens par les pairs, des chiffres d'APD (l'APD a reculé en 2006 selon les chiffres du CAD alors que la conférence de Doha en 2008 devra faire un premier bilan des engagements pris à Monterrey), ou des politiques de développement, le dialogue est faible,

- . **les réunions annuelles de la Banque Mondiale et du FMI**

- . « **organiser, deux fois par an, une concertation généralisée entre tous les acteurs de la coopération** (ministres, hauts fonctionnaires, représentants de la France auprès des institutions financières internationales, parlementaires, collectivités locales, acteurs de la société civile) pour débattre des orientations de la coopération française » : cette proposition de Coordination Sud aux candidats de la campagne présidentielle devrait être satisfaite annuellement dans le cadre du HCCI. Cela permettrait aussi de débattre des conclusions du CICID.

- . **valoriser le travail fait** par les dispositifs institutionnels : ex. le thème de la jeunesse fait l'objet de travaux et par la Commission Coopération Développement (ONG) et par la CNCD, alors que notre politique d'aide se cherche sur ce sujet. Fixer une échéance et prévoir une journée de rencontre et de capitalisation.

- . ouvrir le dialogue en centrale et dans les postes aux acteurs français et y ajouter les acteurs locaux dans les postes.

2. Construire des partenariats dans « ces régions qui font le monde¹⁷ »

- **Travailler avec les sociétés locales pour l'appui à la démocratie et aux droits de l'homme** (en Afrique majoritairement, DGCID leader)

- . créer un **Partenariat français pour la gouvernance locale** avec les acteurs français à partir de la Stratégie Gouvernance pilotée par avec la DGCID/DPDEV (voir annexe 3 p

¹⁶ DCP: les ONG sont désormais associées localement au moment de l'élaboration du document par l'ambassadeur, puis à Paris par CSUD avant la réunion tripartite(MAE/AFD/DGTPE). CSUD a 1 mois (précédemment 15 jours) pour réagir. Les ONG sont également associées à l'évaluation annuelle réalisée par l'ambassade (cf l'exercice Cambodge il y a peu) et le seront lors de la revue à mi-parcours.

CICID/COSP: les ONG sont associées depuis fin 2006 à l'exercice CICID (envoi des documents en amont du comité; information des membres de l'avis de CSUD; information des principales conclusions du CICID par le DG dans le cadre du bureau de la CCD).

¹⁷ Thierry Courtaigne (Medef International)

30) sur la base d'objectifs et de cibles pays choisis en commun, préparer cette création au sein des Commissions CCD et CNCD .

Y mettre des moyens DPDEV, MAAIONG, DAECL, AFD.

- . étendre l'expérience des Programmes Concertés Multi-Acteurs : extension géographique et pluri-pays, voire régionale (voir les résultats de la table ronde 7 Amérique latine de la conférence des ambassadeurs),
- . rechercher la complémentarité avec le nouvel Instrument européen pour la Démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) que la Commission européenne met en place,
- . tirer profit de la réflexion conduite sur « démocratie et démocratisation » par un groupe de travail au CAP sous l'égide de Pierre Hassner (conclusions à venir).

➤ **Coopérer avec les partenaires des pays émergents sur les enjeux globaux (DE leader)**

pour développer des approches communes et anticiper des progrès dans la construction de normes communes,

en utilisant et développant les mises en réseaux et les coopérations existantes en identifiant quelques enjeux précis : exemple RSE, changement climatique. exemple de la Chine sur le développement durable dont le réseau , établi avec la DAECL, peut être mis à profit pour favoriser des approches territoriales multi acteurs sur le changement climatique en complément de la négociation post Kyoto (voir aussi annexe sur le changement climatique).

➤ **Renouveler le partenariat euro-méditerranéen avec les acteurs (DCE-ANMO leaders)**

Union méditerranéenne : renouveler l'approche en envisageant l'association des acteurs, y compris dans une nouvelle forme de gouvernance, dans le cadre d'une Union fondée d'abord sur des programmes ou coopérations concrets.

➤ **Insérer les acteurs dans les dispositifs situations de crise, sortie de crise, états faillis ou défaillants**

Lors de certaines situations de crise, qu'elles soient bilatérales (ex. Turquie) ou pas (ex. Iran), il peut être utile de recevoir les acteurs impliqués (les entreprises, parfois les collectivités territoriales, certaines ONG, des syndicats) dans ces pays pour faire un état des lieux et des scénarios possibles.

La création éventuelle d'une structure de gestion des crises et des sorties de crise devrait prévoir l'insertion des acteurs.

3. Se donner les moyens de la relation

. Veiller au nombre et à la qualité des agents dans les structures concernées (ex. MAAIONG, HCCI). Favoriser les échanges de personnel.

. Prévoir des lignes de **financement d'appels à projets** sur les objectifs définis en commun, notamment dans le cadre de dialogues sur les politiques de coopération au développement.

. **Financer davantage la recherche**, l'appui à la capitalisation, l'évaluation, la publication, (hors DGCID et CAP aucun moyen budgétaire identifié) . **Créer un Fonds pour l'expertise dans les négociations internationales.**

08/10/2007

. Prévoir un renforcement des moyens budgétaires pour renforcer la **capacité des ONG** françaises, financer **l'activité de diplomatie non gouvernementale** de Coordination Sud, sur la base d'objectifs précis.

. La création d'un **Programme de politique étrangère annuel** (conférences, visites, participation à des activités diplomatiques) pourrait être envisagée pour diffuser la connaissance auprès des parlementaires, des élus et des acteurs français. On pourrait alternativement ouvrir aux acteurs le programme de l'Institut diplomatique destiné aux agents d'une dizaine d'années d'expérience./.

Annexe 1
accompagner les négociations internationales sur le changement climatique

Directions MAEE concernées : DE, NUOI, DGCID, Directions géographiques

La France conduira les négociations internationales sur le changement climatique en troïka pour le compte de l'Union européenne tant que Présidente en juillet 2008 et dès janvier participera à la troïka. Son organisation administrative actuelle sur le sujet est loin d'être optimale : les dernières années ont vu une perte de ressources humaines à la MIES et un changement des équipes dans les ministères.

Le MEDAD organise annuellement les « rendez-vous du climat », pour sensibiliser en interne autant qu'à l'international. Le dialogue avec les acteurs est conduit par la MIES de manière spontanée mais suivie et, de l'avis des ONG, « en confiance », en direction des entreprises et des ONG, réunies séparément. Le lien avec la recherche est important, il est soutenu par l'existence d'un comité scientifique à la MIES, mais l'apport est plus orienté vers les sciences dures et l'économie que sur les leviers du changement.

La gouvernance de la Convention permet de donner la parole aux acteurs en tant qu'observateurs¹⁸ et des regroupements catégoriels facilitent la prise de parole et l'influence. La Commission européenne consulte les lobbies via Business Europe, CAN Europe (ONG). Le groupe climat du Conseil rencontre les acteurs tous les 6 mois. Les acteurs français sont représentés au sein des réseaux internationaux qui s'expriment.

L'enjeu des prochaines négociations, entre autres : attirer les Etats-Unis dans un système d'engagements renforcés, orienter les pays émergents vers des objectifs de réduction des émissions et d'efficacité énergétique, permettre l'adaptation des pays les plus vulnérables aux changements climatiques, nécessite un effort de conception pour son élaboration et l'implication non seulement des Etats mais aussi des forces économiques et sociales concernées. Une politique d'accompagnement des négociations en direction des différentes catégories de pays par l'action des entreprises, sur le transfert de technologies, des ONG sur la prise de conscience et l'action en faveur des populations défavorisées, des collectivités sur les approches territoriales, des syndicats, est souhaitable.

Des coalitions se forment pour agir sur le thème de la lutte contre l'effet de serre. La prochaine session du Pacte Mondial des Nations Unies qui promeut la responsabilité sociétale des entreprises a inscrit à son ordre du jour une déclaration des entreprises sur le changement climatique. La CGLU a inscrit la question à son IIème Congrès international en octobre prochain, les villes se mobilisent (GlobalCity, le Forum international des décideurs des villes, s'est réuni en mai dernier à Lyon sur ce thème, l'ICLEI/local governments for sustainability a lancé une campagne)...

¹⁸Since COP 11 and COP/MOP 1, over 750 NGOs and 56 IGOs are admitted as observers to sessions of the COP and its subsidiary bodies. The NGOs represent a broad spectrum of interests, and embrace representatives from business and industry, environmental groups, indigenous populations, local governments and municipal authorities, research and academic institutes, parliaments, labour unions, faith groups, women and youth. Constituency groupings have emerged to facilitate interaction.

Il est important d'encourager les acteurs français à jouer leurs rôle dans ces processus internationaux.

Le Président Bush a engagé un certain nombre d'initiatives dans le cadre de l'APEC, concentrés sur le rôle des technologies, avec des partenariats public-privé.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, conçu comme un contrat entre l'Etat, les collectivités territoriales, les syndicats, les entreprises, les associations, l'un des groupes de travail : climat, s'intéressera aux transports, à l'aménagement, à la construction, à l'habitat et à l'énergie. Cet exercice, qui illustre l'importance des acteurs non étatiques dans la conduite de la politique environnementale, comportera un volet international mais n'épuise pas le dialogue possible sur les négociations du régime post Kyoto qui seront lancées en décembre à Bali, se poursuivront sous présidence française de l'UE à Poznan (Pologne) fin 2008 et devraient s'achever en 2009 à Copenhague, pour permettre la continuité de l'action multilatérale.

En liaison étroite avec le MEDAD et les autres ministères concernés, il serait souhaitable que le MAEE prenne l'initiative de proposer de dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes françaises à l'international, sur les différents enjeux de la négociation internationale, y compris celui du développement. Ce dialogue permettrait plus tard de faciliter la mise en œuvre future en associant dès les négociations les acteurs concernés.

Il est d'abord souhaitable d'élargir le dialogue actuel avec les entreprises et les ONG aux collectivités territoriales (on peut envisager si l'idée est retenue par la CNDD d'y consacrer une séance et, éventuellement d'y créer un groupe de travail) et aux syndicats. D'autres parties prenantes peuvent être intéressées comme le monde agricole (ACPA), les forestiers...

Il pourrait être jugé utile de formaliser davantage le dialogue et de l'ouvrir en multi acteurs. Ceux-ci pourraient être répartis par collèges comptant chacun au moins cinq membres, avec la participation des scientifiques, via par exemple le comité scientifique de la MIES.

Les associations seraient regroupées en collectif environnement et en collectif solidarité internationale. Il faudra discuter pour l'environnement l'opportunité d'une représentation suffisante pour faire place au courant opposé au nucléaire.

Ce dialogue permettra aussi de vérifier la possibilité de proposer de **construire un Partenariat multi acteurs autour de cibles d'action identifiées, notamment en direction des acteurs non étatiques des pays émergents**, le cas échéant dans le cadre de processus acteurs internationaux. Ainsi les entreprises autour du transfert de technologies, les collectivités locales, les ONG vers des coopérations territoriales, les syndicats en direction du monde du travail, pourrait utilement diffuser auprès d'acteurs dont le rôle sera essentiel dans la mise en œuvre de politiques sectorielles ou territoriales qui sont des axes de travail envisagés dans les négociations. Si ce projet marche, on peut envisager de le proposer au niveau européen en accompagnement de l'action diplomatique européenne pour les négociations.

Un site web dédié permettrait la diffusion de documents de négociation et de position.

annexe 2

Présentation du Forum mondial sur la migration et le développement

Contexte

En septembre 2006, le Dialogue de Haut Niveau sur les Migrations Internationales et le Développement s'est tenu dans le cadre de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Plus de 140 Etats Membres se sont réunis pour discuter de l'interaction mutuelle bénéfique de la migration et du développement: la manière par laquelle le développement peut contribuer à une meilleure gestion de la migration et comment la migration peut contribuer au développement. Cette relation est d'une importance croissante parce que la migration s'accroît chaque année.

Un grand nombre d'Etats Membres ont montré à cette occasion un intérêt à continuer le dialogue sur la migration et le développement au travers d'un Forum mondial, informel et mené par les Etats. La Belgique a pris l'initiative d'organiser la première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) à Bruxelles les 9-11 juillet 2007 au palis d'Egmont. www.gfmd-fmmd.org

La première réunion du FMMD comprendra deux parties reliées entre elles : une réunion des représentants de la société civile, le premier jour, qui sera organisée par la Fondation Roi Baudouin ; et des discussions gouvernementales les 2ème et 3ème jour. Les langues de travail seront l'anglais, le français et le néerlandais.

Plus de 120 gouvernements, organisations internationales et régionales invitées comme observateurs, au total environ 600 participants de haut niveau politique prendront part au volet gouvernemental de cette initiative, les 10 et 11 juillet 2007.

Plus de 200 représentants de la société civile sont invités à participer la veille au volet « société civile », organisé par la Fondation Roi Baudouin, le 9 juillet 2007. Ils contribueront au débat qui se tiendra au niveau gouvernemental.

Les thèmes du Forum Mondial

A la fin de 2006 un questionnaire a été envoyé à tous les Etats membre. Les réponses à ce questionnaire ont déterminé les thèmes suivants comme point de discussions pour la réunion du Forum de juillet:

1. Développement du capital humain et mobilité du travail : maximiser les opportunités et minimiser les risques
2. Transferts de fonds et autres ressources des diasporas : augmenter leur volume net et leur valeur de développement
3. Renforcer la cohérence au niveau institutionnel et politique, et promouvoir des partenariats

Pendant la réunion de juillet, des thèmes horizontaux comme les droits de l'homme, parité entre les sexes, renforcement des capacités seront aussi discutés.

Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement n'a pas pour objet d'être un processus décisionnel mais plutôt de fournir un espace de discussion interactive pour praticiens (policymakers) leur permettant de partager informations et idées au sujet de la migration et du développement et d'explorer de possibles nouvelles initiatives ou partenariats multipartites.

La valeur ajoutée de ce Forum pour les Etats membres et les autres participants concernés est de produire des résultats concrets et orientés vers l'action (comme, par exemple, des recommandations stratégiques, des bonnes pratiques, ou encore l'élimination d'obstacles aux effets mutuels bénéfiques, ou des programmes pilotes innovateurs, des partenariats et la possibilité d'apprendre de l'expérience des autres).

Annexe 3

Pour un « Partenariat français pour la gouvernance locale »

Proposition à développer avec DGCID/DPDEV/Gouv, DGCID/MAIIONG et DGCID/DAECL

1. Elaboration de la politique française de coopération en matière de gouvernance locale

La sous direction de la gouvernance (DGCID/DPDEV) a piloté l'élaboration interministérielle d'une stratégie gouvernance, adoptée par le CICID en juin 2006. Cette stratégie est disponible sur le site Diplonet et diplomatie.gouv.fr.

Inspirée d'un travail d'acteurs du Sud réunis au sein du « groupe Sud », la stratégie gouvernance a fait l'objet d'une consultation des acteurs « au fil de l'eau », via le HCCI en plénière, la Commission nationale de coopération décentralisée, un atelier spécifique des journées du réseau, des retours d'ONG etc... On peut donc considérer que le dialogue sur l'élaboration de cette politique publique a eu lieu.

Par ailleurs, la sous direction a développé une approche de la coopération en matière de gouvernance locale, qu'elle a diffusée via une « Note du jeudi », en novembre 2006. Elle y considère que la coopération décentralisée et les organisations de solidarité internationale ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de la coopération française en la matière.

Un ouvrage « Villes en devenir » préparé par la Direction des affaires économiques et internationales du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, le Haut Conseil de la Coopération internationale (HCCI) et l'Agence française de Développement (AFD) et coordonné par l'Institut des Sciences et des Techniques de l'Environnement pour le Développement (ISTED), vient d'être publié. De même une étude « Coopération décentralisée et développement urbain. L'intervention des collectivités territoriales » vient d'être mise en ligne par la DAECL.

Du côté des acteurs, une Commission spécialisée du HCCI travaille sur la coopération décentralisée en mettant l'accent sur la relation avec les acteurs économiques locaux. La CNCD a travaillé sur l'intercommunalité et le développement urbain, thèmes entre autres qui permettent un apport au débat.

Les moyens actuels gérés par la sous direction mis au service de cette stratégie consistent en FSP pays et un nouvel FSP gouvernance locale.

Pour sa part, la DAECL a lancé sur le programme 209 un appel à projets pour l'appui institutionnel sur trois ans et conserve la capacité de lancer chaque année un appel à projets de soutien à la coopération décentralisée.

Enfin, les Partenariats Concertés Pluri Acteurs financés par la MAIIONG visent à conforter les espaces de dialogue entre pouvoirs publics et sociétés civiles du Nord et du Sud, y compris les syndicats.

2. Construction du partenariat

La proposition vise, avec les ministères intéressés, à rassembler les acteurs français de la gouvernance locale : collectivités territoriales et leurs associations, OSI et leurs collectifs, mais aussi syndicats et acteurs économiques locaux, afin de :

- développer le contenu de la stratégie à partir de la base adoptée par le CICID,
- se mettre d'accord sur des objectifs partagés : politiques et bonnes pratiques, champ de la gouvernance locale, cibles géographiques et thématiques, articulation régional-national, cofinancements étrangers et multilatéraux,
- identifier les instruments d'action de chacun et les synergies possibles
- formaliser les objectifs du partenariat (ex. élaboration d'une Charte comme dans le Partenariat français pour l'eau)
- établir un suivi.

annexe 4

Liste des personnes rencontrées

Je remercie pour leur concours :

Au Département	A l'extérieur
Philippe Etienne Directeur Général DGCID	Elisabeth Dahan Dr des affaires internationales Conseil économique et social
Feti Ben Brahim DGCID-MAAIONG	Henri Rouillé d'Orfeuil Président Coordination Sud
Jean-Pierre Farjon DGCID-MAAIONG	Jean-Louis Viélajus délégué général CFSI (entretien téléphonique)
Marie Revel DGCID-MAAIONG	Gustave Massiah ancien Directeur CRID, Vice président Attac
Alain Canonne DGCID-MAAIONG	Kate Half Action contre la faim
Antoine Joly Délégué DGCID- DAECL	Renaud Colombier directeur Coordination Sud
Denis Pelbois DGCID-DAECL	Gilles Carasso Secrétaire général HCCI
Jean de Gliniasty Directeur DAOI	
	Annie de Calan HCCI
Jean Felix-Paganon Directeur ANMO	Charles Josselin Sénateur Pdt Cités Unies France (CUF)
Michel Filhol Directeur Asie	Bertrand Gallet Directeur général CUF
Jacques Lapouge Directeur DE	François Langlois délégué général Association des Régions de France
Philippe Leglise-Costa DE	Yves Delaunay délégué pour les affaires internationales et la coopération décentralisée ARF
Caroline Malaussena DE	Serge Allou Directeur GRET
Marc Abensour DE	Bénédicte Hermelin PPRI GRET
Louise Avon Déléguée DAH	Anne Chetaille PPRI GRET
Jean-Baptiste Mattei Directeur DCI	Michel Mousel Président Association 4D
Patricia Manceau DCI	Thierry Courtaigne MEDEF International
Michel Doucin Ambassadeur droits de l'homme	Catherine Minard Directeur des affaires Internationales MEDEF
Antoine Pouilles-Duplaix DGCID- DPDEV	Anousheh Karvar secrétaire nationale CFDT
Jean-Luc François DGCID-DPDEV	Luc Martinet relations internationales CFDT
Nathalie Chartier-Touze DGCID-DPDEV	Jean-François Trogrlic Directeur OIT Paris
Isabelle Forge DGCID-DPDEV	Yves Le Bars Conseiller CEMAGREF
Jacques Malpel DGCID-DPDEV	
Frédéric Goyet DGCID-DPDEV	
Hervé Magro DGCID-DPDEV	
Marc Levy DGCID-DPDEV	

08/10/2007

Bertrand de la Chapelle Ambassadeur SMSI	
François Pacquement DGCID	
Jean-René Gehan DGCID	
Sylvie Bermann Directeur NUOI	
Marc Giacomini directeur adjoint NUOI	
Laurent Contini NUOI	
Jacques Pellet NUOI	
François Gouyette ambassadeur Méditerranée	
Pierre Levy CAP	
Manuel Lafont-Rapnouil CAP	